



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 121908

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le dernier rapport de la Cour des comptes, et notamment sur la partie concernant les urgences médicales. Ces dernières sont présentes dans 631 sites hospitaliers sur l'ensemble du territoire. Elles assurent, en plus des tâches qui leur sont dévolues, une fonction de consultations non programmées. La gestion des patients constitue désormais une difficulté considérable entraînant d'importants délais d'attente. Les mesures prises par les pouvoirs publics (développement de la coopération avec les médecins de ville, implantation de maisons médicales de garde) n'ont eu que peu d'effets jusqu'à présent. La Cour des comptes suggère que le pilotage des mesures destinées à remédier aux difficultés rencontrées soit simplifié et régionalisé, mais aussi que les systèmes d'information soient développés et l'organisation interne des services soit rationalisée. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître l'avis de son ministère à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121908

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3508